

---

## Consommation des ménages

---

### Une dépense de consommation annuelle par tête de 238 343 F.CFA, plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes

Au Bénin en 2015, un ménage dépense en moyenne 1 175 245 FCFA par an soit 97 937 FCFA par mois. Les dépenses moyennes annuelles par tête au Bénin sont estimées en 2015 à 238 343 FCFA, en hausse par rapport à 2011 (227 064 FCFA) et à 2009 (220 444 FCFA). Les dépenses des ménages varient selon le sexe du chef de ménage. En effet, les ménages dirigés par les hommes dépensent en moyenne par an 1 218 590 F CFA contre 951 931 FCFA dans les ménages dirigés par les femmes. S'agissant de la consommation annuelle moyenne par tête, les dépenses des ménages dirigés par les femmes sont plus élevées que ceux dirigés par les hommes (257 759 F.CFA contre 234 435 F CFA en 2015).

Les dépenses de consommation annuelles par tête augmentent aussi régulièrement avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Un individu, vivant dans un ménage dont le chef a atteint le niveau primaire, dépense en moyenne 272 101 FCFA contre 178 700 FCFA pour un individu vivant dans un ménage dont le chef n'a aucun niveau d'instruction. En s'intéressant à la part du cinquième le plus pauvre dans la consommation totale, il se dégage une proportion de 4,6% en 2015 contre 6,1% en 2011 pour l'ensemble du pays. Entre 2011 et 2015, cette part du cinquième le plus pauvre dans la consommation totale a connu une augmentation en milieu urbain passant de 5,2% en 2011 à 6,3% en 2015.

Du point de vue régional, les dépenses de consommation annuelle moyenne par tête sont plus importantes dans les départements du Littoral (575 327 FCFA), de l'Ouémé (370 576 FCFA) et de l'Atlantique (240 471 FCFA) nonobstant une légère augmentation dans les deux premiers départements par rapport à 2011. A l'opposé, les départements de l'Atacora (159 754 FCFA), de l'Alibori (160 347 FCFA) et de la Donga (162 281 FCFA) affichent les niveaux de dépenses de consommation les plus faibles, mais ces montants sont un peu plus relevés qu'en 2011.

Les inégalités de dépenses de consommation mesurées par l'indice de Gini sont plus prononcées dans le Borgou (0,50), l'Ouémé (0,49) et le Zou (0,48).

**Tableau 1 : Dépenses de consommation (F.CFA) et part du quintile le plus pauvre selon les caractéristiques sociodémographiques du Chef de Ménage**

Caractéristiques sociodémographiques	Dépenses de consommation			
	Dépenses moyennes	Dépenses moyennes par tête	Part du cinquième le plus pauvre	Indice d'inégalité de Gini
<b>Départements</b>				
Alibori	925 903	160 347	5,6	0,39
Atacora	891 042	159 754	5,3	0,44
Atlantique	1 152 900	240 471	8,7	0,34
Borgou	1 115 238	201 486	3,1	0,50
Collines	1 181 238	235 994	5,1	0,46
Couffo	779 643	171 190	4,5	0,41
Donga	1 100 928	162 281	3,9	0,41
Littoral	2 461 242	575 327	6,6	0,41
Mono	863 153	204 373	6,2	0,40
Ouémé	1 705 586	370 576	4,7	0,49
Plateau	1 071 855	205 888	6,1	0,37
Zou	1 005 759	213 464	3,5	0,48
<b>Milieu de résidence</b>				
Cotonou	2 461 242	575 327	6,6	0,41
Autre urbain	1 420 478	295 270	6,3	0,45
Ensemble urbain	1 572 209	336 099	6,3	0,47
Rural	850 410	158 351	4,4	0,40
<b>Niveau d'instruction du CM</b>				
Aucun	944 386	178 700	4,6	0,43
Primaire	1 350 924	272 101	6,1	0,43
Secondaire 1	1 461 588	319 970	5,9	0,44
Secondaire 2	1 856 684	407 100	4,9	0,47
Supérieur	2 411 432	599 728	6,0	0,46
<b>Sexe du CM</b>				
Masculin	1 218 590	234 435	4,5	0,47
Féminin	951 931	257 759	4,7	0,45
<b>Bénin</b>	1 175 245	238 343	4,6	0,47

Source : INSAE, EMICoV-2015

**... et orientée vers les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, les dépenses de restaurant et hôtel, et les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles.**

Des résultats de l'EMICoV-2015 48,92% des dépenses de consommation sont affectés à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées contre 38,5% en 2011, 10,60% aux dépenses de restauration et d'hôtel, et 9,74% des dépenses du ménage au logement, à l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles. Les dépenses de santé et d'éducation/enseignement sont évaluées respectivement à 2,60% et 2,01% des déboursés totales des ménages. On note une diminution de la part des dépenses consacrées à la santé (3,5% en 2011 à 2,60% en 2015) et à l'éducation (4,4% en 2011 à 2,01% en 2015).

La répartition des dépenses de consommation selon les 12 fonctions de consommation présente des nuances selon le milieu de résidence et le département. Il faut noter que, quel que soit le milieu et le département de résidence, la fonction alimentation et boissons non alcoolisées constitue la part de consommation des ménages béninois la plus importante. Les dépenses consacrées à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées représentent 53,47% des dépenses en milieu rural contre 43,91% en milieu urbain. Par ailleurs, il faut noter que le milieu urbain est caractérisé par les dépenses de consommation plus importantes au niveau du logement (11,47% en milieu urbain contre 8,17% en milieu rural), de transport (9,51% en milieu urbain contre 8,22% en milieu rural), de restaurant et l'hôtel (12,50% en milieu urbain contre 8,86% en milieu rural), et de communication (6,74% en milieu urbain contre 4,56% en milieu rural). En revanche, les ménages des milieux ruraux affectent une part importante de leur dépense dans les articles d'habillement et chaussures (4,88% en milieu rural contre 4,0% en milieu urbain). L'examen des résultats suivant les départements indique des disparités dans l'allocation des ressources aux différents postes de consommation. Dans neuf départements sur les douze, il s'agit de : Zou (58,50%), Couffo (58,49%), Atacora (56,70%), Mono (54,55%), Collines (53,90%), Plateau (51,96%), Donga (51,74%), Alibori (50,81%) et Borgou (49,89%) les ménages affectent au moins la moitié de leur budget de consommation aux dépenses d'« alimentaire et boissons non alcoolisées ». Les départements du Littoral (34,87%), de l'Atlantique (38,04%) et de l'Ouémé (39,36%) se distinguent par une proportion en dessous de la moyenne nationale.

Toutefois, on constate que la fonction logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles constituent 15,21% des dépenses de consommation des ménages dans le Littoral et 17,42% dans le département du l'Atlantique. Dans ces deux départements, le coût du logement explique le poids des dépenses de cette fonction. La part des dépenses de santé dans les dépenses totales du ménage sont faibles dans tous les départements (oscille entre 1,96% et 3,44%). Les dépenses d'éducation/enseignement représentent une part non négligeable des dépenses de consommation des ménages vivant dans le l'Atlantique (2,65%) et le Littoral (3,49%) alors que les ménages vivant dans le département du Littoral (7,98%), l'Atlantique (7,84%) et de l'Ouémé (7,85%) affecte près de 8% de leurs dépenses pour la communication probablement en raison de l'utilisation des services d'internet via le téléphone portable.

## Le maïs en grains crus, principal produit de consommation alimentaire au Bénin avec 19,3% des dépenses alimentaires.

Au Bénin, les dépenses alimentaires représentent 48,9% des dépenses de consommation des ménages. Sur le plan national, 10 produits (maïs en grains crus, riz local, igname, riz importé, autres épices et condiments, farine de maïs, huile d'arachide, haricots secs, tomate fraîche et tapioca/gari) mobilisent 58,2% des dépenses affectées aux produits alimentaires et aux boissons non alcoolisées contre 52,0% en 2011. Parmi ces produits, le maïs en grains crus est le plus consommé par les ménages avec 19,3% des dépenses alimentaires suivi du riz local (7,0%) et de l'igname (6,9%).

**Tableau 2 : Part (%) des différentes fonctions de consommation dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et le département**

Caractéristiques géographiques	Fonctions de consommation												Total
	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	F12	
<b>Départements</b>													
Alibori	50,81	,74	5,13	7,42	2,30	2,69	12,01	4,08	,32	,68	7,22	6,61	100,00
Atacora	56,70	2,37	5,58	5,47	2,86	2,31	8,67	2,54	,63	1,50	5,00	6,36	100,00
Atlantique	38,04	,67	3,21	17,42	1,67	1,96	10,02	7,84	,65	2,65	12,25	3,62	100,00
Borgou	49,89	1,10	4,47	6,62	1,78	2,12	9,36	5,88	,27	2,27	10,55	5,68	100,00
Collines	53,90	,64	5,12	6,59	1,56	2,35	10,26	6,16	,34	1,03	9,20	2,84	100,00
Couffo	58,49	,94	5,86	4,79	1,76	3,44	7,11	3,06	,38	2,14	6,93	5,08	100,00
Donga	51,74	1,64	4,39	4,14	1,51	3,17	10,41	6,87	,19	3,78	9,06	3,11	100,00
Littoral	34,87	,50	3,76	15,21	1,07	2,59	12,22	7,98	,58	3,49	14,96	2,78	100,00
Mono	54,55	,90	3,56	10,01	1,10	3,08	5,24	4,29	,55	1,64	11,72	3,36	100,00
Ouémé	39,36	,60	3,82	12,38	1,26	2,29	7,38	7,85	,49	2,50	19,52	2,54	100,00
Plateau	51,96	,84	4,57	10,60	1,72	3,12	6,21	4,24	,80	1,19	10,55	4,22	100,00
Zou	58,50	,70	4,94	8,19	1,45	3,17	6,44	4,13	,48	1,10	6,95	3,94	100,00
<b>Milieu de résidence</b>													
Cotonou	34,87	,50	3,76	15,21	1,07	2,59	12,22	7,98	,58	3,49	14,96	2,78	100,00
Autres Urbains	45,66	,83	4,05	10,74	1,62	2,68	8,99	6,51	,51	2,47	12,03	3,92	100,00
Ensemble Urbain	43,91	,77	4,00	11,47	1,53	2,67	9,51	6,74	,52	2,64	12,50	3,74	100,00
Rural	53,47	1,02	4,88	8,17	1,78	2,55	8,22	4,56	,44	1,43	8,86	4,62	100,00
<b>Sexe du CM</b>													
Homme	47,57	1,06	4,38	9,24	1,68	2,44	10,27	5,99	,45	1,94	10,79	4,18	100,00
Femme	53,59	,38	4,74	11,45	1,61	3,16	3,84	4,26	,57	2,23	9,91	4,26	100,00
<b>Bénin</b>	<b>48,92</b>	<b>,90</b>	<b>4,46</b>	<b>9,74</b>	<b>1,66</b>	<b>2,60</b>	<b>8,83</b>	<b>5,60</b>	<b>,48</b>	<b>2,01</b>	<b>10,60</b>	<b>4,20</b>	<b>100,00</b>

Source : INSAE, EMICoV-2015

F1	Alimentation et boissons non alcoolisées	F6	Santé	F11	Restaurant et hôtel
F2	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	F7	Transport	F12	Biens et services divers
F3	Articles d'habillement et chaussures	F8	Communication		
F4	Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	F9	Loisir et culture		
F5	Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	F10	Enseignement		

